Image not found or type unknown

Refus d'octroi prêt immobilier

Par **Virginie14**, le **16/08/2017** à **12:23**

Bonjour, je vous explique ci dessous ma situation en espérant pouvoir trouver des réponses à ma question.
Je viens de me séparer il y a peu de mon conjoint (ni mariés ni pacsés). Mon conjoint est titulaire d'un compte professionnel pour son entreprise (qui ne fonctionne pas bien) ainsi qu'un compte personnel. Nous avions un compte commun pour les frais du quotidien que nous alimentions tous les mois via nos comptes personnels.
Nous sommes également titulaires d'un prêt véhicule prélevé sur le compte commun.
Mon conjoint à rencontré pas mal de soucis d'argent suite aux problèmes rencontrés au sein de son entreprise.
De mon côté, voulant me renseigner pour faire un prêt immobilier en mon nom propre, ma Banque m'informe qu'il sera forcément refusé car le compte de mon ex conjoint a une mauvaise cotation, ce qui se répercute sur notre compte commun.
Cette situation m'échappe du fait que je n'ai aucune part ni aucune collaboration avec l'entreprise de mon ex conjoint.
Si toutefois je fais une demande de prêt dans une autre Banque (tous les comptes mentionnés précédemment sont ouverts au sein de la même Banque) a-t-elle la possibilité d'accéder à ces données "négatives" qui m'empêche actuellement d'effectuer un prêt immobilier?

Je vous remercie par avance de vos réponses et reste à disposition si vous souhaitez d'avantage d'informations

Par **youris**, le **16/08/2017** à **13:37**

bonjour,
un organisme de crédit n'et jamais obligé d'accorder un prêt.
Avant d’accorder un crédit , l’établissement de crédit a l’obligation :
- De vérifier au préalable la solvabilité? de l’emprunteur ;
- De consulter préalablement le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

le prêteur une véritable obligation de vérification de la solvabilité de l'emprunteur et il ne peut à cet égard se contenter des éléments déclarés par l'emprunteur au titre de ses ressources et charges, mais il doit en vérifier la réalité en sollicitant tout document utile à cette vérification.

vous pouvez tout à fait, faire une demande de prêt, dans une autre banque qui aura les

mêmes obligations de vérifications de votre solvabilité.

certaines banques ont été condamnées pour avoir accordées des prêts à des personnes à la solvabilité insuffisante.

salutations

Par **Visiteur**, le **16/08/2017** à **15:48**

Bonjour,
pour être conjoint il faut être mariés ! Donc visiblement dans votre cas vous êtes 2 étrangers l'un pour l'autre ! Les seuls liens officiels que vous avez sont d'ordre financiers et bancaires via le compte-joint. Que la banque vérifie votre solvabilité, c'est tout à fait normal. Qu'elle vous amalgame aux difficultés financières et pro de votre ex me parait par contre douteux vu que justement vous n'avez aucun lien avec ce monsieur !? Testez votre demande dans une autre banque et si ils la refusent voyez pourquoi ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés